

académie
Corse



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Corse

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



★★★★★ 13



PRIX LITTÉRAIRE DES COLLEGIENS DE CORSE
« LIBRI SPARTI »

Année scolaire 2022 – 2023

Règlement du prix littéraire proposé aux collégiens de Corse.

ARTICLE 1 :

Le prix littéraire des collégiens « **LIBRI SPARTI** » est organisé depuis l'année scolaire 2016/2017 par Collectivité de Corse en partenariat avec l'Education Nationale.

Il a pour objet de :

- Promouvoir la lecture d'œuvres complètes.
- Faire découvrir la littérature de jeunesse aux enseignants et aux élèves.
- Démontrer que les élèves peuvent lire beaucoup et avec plaisir.
- Inciter à la lecture par des titres et des auteurs modernes, un public qui atteint un âge où l'on s'en éloigne.
- Montrer que la lecture est une activité culturelle et sociale qui implique des échanges, donc un enrichissement mutuel.
- Développer la créativité et favoriser tous les moyens d'expression.
- Amener les collégiens de 12 à 15 ans à la fréquentation des médiathèques.
- Créer des liens avec le collège et réaliser un échange entre collèges sur un projet fédérateur.
- Rencontrer un auteur

ARTICLE 2 :

Il s'adresse aux élèves de 6^{ème}– 5^{ème}, SEGPA, etc. Classe, atelier lecture ou à des groupes d'élèves, à condition que ces derniers soient placés sous la responsabilité d'au moins un enseignant par établissement.

ARTICLE 3 :

Un groupe de pilotage constitué des responsables des médiathèques, des représentant des secteurs jeunesse ou multimédia des médiathèques et des documentalistes du département, **assurera le choix des livres.**

ARTICLE 4 :

La cellule animation de la Direction du livre et de la lecture publique de la CDC, assure l'organisation et le déroulement de ce prix. Francoise.ducret@isula.corsica

ARTICLE 5 :

Choisis en Mai-Juin : Trois titres de romans parus dans l'année précédente concourent pour ce prix (y compris réédition en livre de poche)

ARTICLE 6 :

Les élèves inscrits pourront rencontrer les auteurs des ouvrages en lice. La venue de ces derniers étant prise en charge par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 7 :

Les enseignants qui envisagent de faire participer leurs élèves s'engagent à prévoir par les dispositifs proposés par l'Education nationale, l'achat d'ouvrages.

ARTICLE 8 :

Les ouvrages retenus pour concourir en 2022-2023 sont les suivants :

La nuit des requins de JEAN-CHRISTOPHE TIXIER

Charles 1943 de FLORENCE MEDINA

Ya pas de héros dans ma famille de JO WITEK

ARTICLE 9 :

Un booktube sera réalisé par la mission communication : les professeurs préparent les élèves à se produire devant la caméra environ 2 minutes. Ils doivent parler du livre qu'ils ont aimé, en faire la critique.

ARTICLE 10 :

L'ouvrage qui sera retenu par le groupe ou la classe fera l'objet d'une présentation à une (ou deux voix maximum) et portera le plaidoyer en faveur du livre à la finale. Ce plaidoyer ne devra pas excéder 1mn et demie. Et sera présenté le jour de la finale.

ARTICLE 11:

Le jour de la finale :

Le vote qui désignera l'auteur lauréat de l'année sera effectué le jour de la finale. (matin)

Le visionnage du film. (matin)

Plaidoyer.

Représentation artistique par une troupe, offerte au public. (après-midi)

ARTICLE 12 :

Un trophée sera décerné à l'auteur vainqueur.

L'inscription des classes se fera par retour de mail.

